

dispensés aux malades mentaux ou aux tuberculeux sont acquittés par le gouvernement fédéral. On apprend à des préposés indigènes comment donner des cours de soins de santé et d'hygiène.

Santé dans le Nord.—Vu les problèmes particuliers que suscite la création d'organismes sanitaires dans le Grand-Nord, le ministère est chargé de coordonner les soins sanitaires fédéraux et territoriaux accordés à tous les résidents de la région. Ainsi, il fait fonction d'un département de santé pour le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et appuie le gouvernement territorial du Yukon dans ses efforts pour fournir certains services sanitaires. Il y a étroite collaboration avec les ministères fédéraux chargés directement de l'administration de ces régions géographiques. Les régimes d'assurance-hospitalisation sont en vigueur dans les deux territoires.

Dans le Yukon, les services offerts à toute la population, que dirige le Commissaire du Yukon et dont une partie du coût est acquittée conjointement par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comprennent le traitement complet de la tuberculose, le paiement des soins fournis par les cliniques anticancéreuses de l'Alberta, les soins hospitaliers pour maladies mentales aux termes d'accords conclus avec la Colombie-Britannique, et les soins médicaux accordés aux malades indigents. Les services infirmiers d'hygiène publique, les mesures de lutte contre les maladies contagieuses et l'administration du principal hôpital public relèvent particulièrement du ministère.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, on offre des services semblables. Les frais sont partagés entre le gouvernement territorial et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Services de santé pour les marins.—Le ministère fournit des services de santé payés d'avance aux équipages des long-courriers qui arrivent au Canada et des caboteurs canadiens du trafic interprovincial; les équipages des bateaux de pêche et des navires du gouvernement canadien peuvent y participer s'ils le désirent. (Les soins hospitaliers des marins domiciliés au Canada relèvent du Service de l'assurance-hospitalisation de leur province respective.)

Quarantaine.—En application de la loi sur la quarantaine, tous les navires, avions et autres véhicules arrivant au Canada de l'étranger, ainsi que leurs équipages et passagers, sont examinés par les agents de la quarantaine qui sont chargés de déceler des maladies telles que la petite vérole, le choléra, la peste, la fièvre jaune, le typhus et la fièvre récurrente, et de prendre les mesures appropriées pour en empêcher la propagation au Canada. Il y a des postes de quarantaine bien organisés dans tous les grands ports de mer et aéroports.

Immigrants.—En vertu de la loi sur l'immigration et de la loi constitutive du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Service médical de l'immigration fait subir, au Canada et à l'étranger, un examen médical aux candidats à l'immigration. Il fournit également des soins médicaux à certaines catégories de personnes après leur arrivée au Canada, y compris les immigrants qui tombent malades avant d'avoir atteint leur destination ou pendant qu'ils attendent un emploi.

Service consultatif d'hygiène du Service public.—Tous les employés du gouvernement fédéral peuvent bénéficier de ce service consultatif par l'intermédiaire de postes de services médicaux disséminés à travers le pays. Ce service est de nature diagnostique et consultative surtout, mais le traitement d'urgence peut être administré au besoin.

Service d'inspection médicale de l'aviation civile.—Les pilotes et les autres employés de l'aviation civile subissent des examens périodiques destinés à établir si leur état de santé physique et mentale leur permet de bien s'acquitter de leurs fonctions.

Réglementation des normes de salubrité.—Le ministère est chargé d'assurer les normes de salubrité dans les propriétés du gouvernement fédéral, dans les voitures publiques interprovinciales, dans les navires et dans les avions canadiens.